

Les engagements de l'AFRIS pour l'accessibilité des formations

L'AFRIS Paris Parmentier, en tant qu'association gestionnaire d'un organisme de formation en travail social et d'un centre de formation pour apprentis, s'engage à garantir l'égalité des chances et l'accessibilité de ses formations à tous les apprenants, conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux exigences du référentiel Qualiopi.

Objectifs

- Garantir l'accessibilité des formations théoriques, pratiques, et des terrains de stage et d'apprentissage.
- Sensibiliser l'ensemble de la communauté pédagogique à la question du handicap.
- Assurer un accompagnement personnalisé et réactif pour chaque apprenant en situation de handicap.
- Promouvoir une culture inclusive au sein des établissements et auprès des partenaires.

Public concerné : Tous les apprenants (étudiants, alternants, stagiaires) en situation de handicap temporaire ou permanent, déclaré ou non.

Engagements associatifs

- **Accessibilité :** Adapter les locaux, les outils pédagogiques et les modalités d'évaluation pour répondre aux besoins spécifiques.
- **Non-discrimination :** Aucun apprenant ne sera discriminé en raison de son handicap.
- **Équité :** Les apprenants en situation de handicap sont soumis aux mêmes règles que les autres (règlement intérieur, projet pédagogique, certifications).
- **Confidentialité :** Respecter la confidentialité des informations médicales et des aménagements mis en place.

Réseau des référents handicap

Les établissements de l'AFRIS (l'IRTS Paris, l'IRTS Melun et le CFA du Social) ont chacun désigné un référent. Ils travaillent en étroite collaboration, en particulier dans le cadre de l'apprentissage.

Pour l'IRTS (Paris/Melun), le référent est chargé de :

- Évaluer les besoins des apprenants en matière d'aménagements pédagogiques (admission, cours, stages, examens).
- Faciliter la mise en œuvre des aménagements validés.
- Organiser l'accessibilité des locaux et des outils de formation.
- Assurer des actions de conseil, d'information et d'orientation.

Pour le CFA du Social, le référent a pour mission de :

- Analyser les besoins d'aménagements sur le terrain professionnel des apprentis.
- Faciliter la mise en œuvre des aménagements avec l'employeur et le réseau de partenaires.
- Coordonner les parcours des apprentis en situation de handicap, en lien avec le référent des UFA partenaires.
- S'assurer de la mise en œuvre des aménagements pédagogiques par les UFA partenaires, dans le cadre de la formation théorique.

Modalités pratiques

- **Déclaration** : Les apprenants sont invités à déclarer leur situation de handicap pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé.
- **Évaluation des besoins** : Un entretien individuel est organisé avec le référent pour identifier les aménagements nécessaires (matériels, pédagogiques, organisationnels).
- **Mise en œuvre** : Les aménagements sont formalisés dans un plan d'accompagnement individualisé, partagé avec les équipes pédagogiques et les partenaires concernés.
- **Suivi** : Un suivi régulier est assuré par le référent pour ajuster les aménagements si nécessaire.

Partenariats

Les référents collaborent avec les acteurs locaux (MDPH, Cap Emploi, Agefiph, etc.), les entreprises et les institutions pour faciliter l'inclusion des apprenants en situation de handicap.

Sensibilisation

Des actions de sensibilisation (formations, ateliers, campagnes d'information) sont organisées régulièrement pour l'ensemble de la communauté pédagogique et les partenaires.

Évaluation et amélioration

Cette politique handicap est évaluée annuellement, à l'aide d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs (nombre d'apprenants accompagnés, nombre et types d'aménagements réalisés, taux de réussite aux examens, taux d'abandon, satisfaction etc.). Les retours des apprenants et des partenaires permettent d'ajuster les dispositifs.

Annexe :

- **Référentiel réglementaire** : Loi n°2005-102, Code du travail, référentiel Qualiopi.
- **Contacts** : Coordonnées des référents handicap par site (CFA, IRTS Paris, IRTS Melun).
IRTS Paris : Bénédicte Gérardin • Tel : 01 73 79 52 56 • Mail : contact.appui.handicap@parmentieridf.fr
IRTS Melun : En cours d'identification
CFA du Social : Audrey Roditis • Tel : 07 67 74 57 49 • Mail : aroditis@parmentieridf.fr